

## Prévention du risque CMR : mise en œuvre du projet de Service par l'équipe Santé-Travail en faveur des plombiers/chauffagistes



Dr Pierre LOTTHE – Médecin du travail – ASMIS – Amiens

M. Mathieu MARTIN – Conseiller en prévention - Toxicologie – ASMIS – Amiens

### Introduction

La prévention du risque Cancérogène, Mutagène et toxique pour la Reproduction fait partie des axes d'amélioration du plan régional Santé Travail de Picardie. Cette démarche correspond à une des principales problématiques actuelles en Santé-Travail, de par sa complexité et sa gravité potentielle. Elle s'inscrit au sein de l'ASMIS, dans une pratique pluridisciplinaire (médecin, IPRP, infirmière, AST) en combinant plusieurs approches orientées sur le risque professionnel, le métier et l'entreprise.

### Objectifs

Ils sont les suivants : informer, sensibiliser et accompagner les entreprises et les salariés du secteur d'activité « plombier/chauffagiste » sur la prévention du risque CMR.

### Méthodologie utilisée

- **Informer sur le risque** : l'ensemble des entreprises, recensées par code APE, est destinataire de documents d'information sur le risque et les obligations réglementaires. Le but est d'abord d'informer et ensuite de faciliter les échanges.
- **Identifier et analyser le risque CMR** : par l'intermédiaire de 2 fiches d'aide au repérage et à l'identification du risque CMR, l'entreprise réalise un inventaire des produits chimiques et procédés CMR. Le groupe de travail CMR de l'ASMIS collecte, analyse et synthétise ces données pour chaque entreprise.
- **Accompagner l'entreprise dans une démarche de prévention** : un médecin du travail et/ou un IPRP accompagne l'employeur dans l'exécution d'un plan d'action permettant de définir les priorités d'actions de prévention. Divers documents de prévention sont également transmis à l'entreprise afin de sensibiliser l'employeur et les salariés.
- **Evaluer l'action de prévention du risque CMR** : afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises en terme de prévention et d'améliorer la qualité du Service, une enquête de satisfaction est envoyée aux entreprises concernées.

### Actions et/ou résultats

47 des 147 entreprises sollicitées ont répondu. 88 % d'entre elles sont des structures de moins de 20 salariés. 19 % ont déclaré des produits étiquetés CMR. 100 % ont été sensibilisées (interventions sur le terrain, documents de prévention, conseils...). Plus de 26 % des entreprises ont déclaré avoir mis en place des actions de prévention (mise à jour des FDS, mise en place de protections collectives et/ou individuelles...).

### Discussion/Conclusion

Cette démarche de prévention en partenariat avec ces entreprises du BTP a permis de renforcer le dialogue entre l'entreprise et le Service de Santé au travail pour une meilleure sensibilisation au risque CMR. Réalisée en mode projet, cette action a mobilisé différents acteurs et compétences du Service de santé de l'ASMIS, mettant en relief l'intérêt, mais aussi les difficultés rencontrées dans la réalisation d'un tel projet. Dans le cadre du projet de Service de l'ASMIS (2014-2018) et avec l'aide de l'analyse des besoins, cette action de prévention sera étendue à d'autres secteurs d'activité.